

# TARIFS ANNEE SCOLAIRE

2010-2011

CURSUS	Saint-Berthevin-Conventions L'Huisserie-Nuillé-Montigné- Laval		Hors Saint-Berthevin	
	Enfants/Etudiants	Adultes	Enfants/Etudiants	Adultes
1. Jardin musical/Parcours découverte	84 €		170 €	
2. Formation musicale	84 €	93 €	137 €	146 €
3. Coursus danse	84 €		137 €	
4. Formation musicale + instrument + pratiques collectives	243 €	265 €	486 €	515 €
5. Instrument + pratiques collectives (dispense de formation musicale)	160 €	175 €	400 €	423 €
6. Orchestre (anciens de l'OAE)	198 €			
7. Elève EMMD avec un 2 <sup>ème</sup> instrument dans le cursus « orchestre »	88 €			

HORS CURSUS (adultes)	Saint-Berthevin-Conventions	Hors Saint-Berthevin
8. Instrument	255 €	495 €
9. Pratiques collectives : ateliers jazz/musiques actuelles, orchestres, danse, percussion africaine	137 €	137 €
10. Chorale EMMD	35 €	35 €

Les tarifs de l'école municipale de musique et de danse ont été étudiés en collaboration avec le conseil d'établissement de l'école et votés par le Conseil Municipal.

a) Les dégressivités appliquées aux tarifs se répartissent de la manière suivante :

- En fonction du nombre d'enfants inscrits :

<b>Habitants de Saint-Berthevin et élèves provenant des communes signataires de la convention intercommunale ou de partenariat pédagogique</b>	<b>Scolaires et étudiants</b>
	<b>Cursus (1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7)</b>  La dégressivité s'appliquera à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant de la famille.  <b>Moins 20 %</b> à chaque enfant supplémentaire en partant du tarif appliqué au précédent enfant (sur le cursus le moins cher).  <b>Hors Cursus (8 et 9)</b>  La dégressivité s'appliquera à partir du 2 <sup>ème</sup> enfant de la famille.  <b>Moins 20 %</b> à chaque enfant supplémentaire en partant du tarif appliqué au précédent enfant (sur l'activité la moins chère).
<b>Chorale (10)</b>	<b>Aucune dégressivité</b>
<b>Habitants extérieurs</b>	<b>Ni dégressivité – ni quotients</b>

- En fonction de l'inscription de parents et d'enfants de la même famille à l'EMMD : dégressivité de -20% sur l'activité la moins chère dès le 1<sup>er</sup> enfant.
- En fonction du nombre d'activités : un élève (enfant ou adulte) pratiquant plusieurs activités bénéficie d'une dégressivité de -20% par activité, à partir de la 2<sup>ème</sup>, calculée sur l'activité la moins chère.

b) Quotient familial :

Le quotient familial s'applique sur la totalité de la facture de la famille concernée.

**A** de 0 à 353 € = réduction de 40 %

**B** de 354 à 490 € = réduction de 30 %

**C** de 491 à 688 € = réduction de 15 %

**D** à partir de 689 € = plein tarif

c) Paiement :

Les titres seront émis par les services de la mairie 1 fois par trimestre scolaire.

**Les frais d'inscriptions sont dus pour l'année.**

Chèques vacances et tickets CAF acceptés

**Les membres de l'orchestre junior, de l'orchestre d'harmonie et du Big-band**, non-résidents de la commune, bénéficient des tarifs Berthevinois, pour les cours de musique qu'ils sont amenés à suivre à l'école.

**Réciprocité entre les établissements signataires des conventions** pour les élèves souhaitant pratiquer une discipline non dispensée dans leur commune de résidence : application du tarif pratiqué pour les habitants de la commune d'accueil.